

21 novembre 2018
Exploitants avions

Bilan de la surveillance 2018

Paris
DSAC-EC



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

BILAN 2018

64 compagnies avions (40 cpx),
44 compagnies hélicos(16cpx) ,
77 compagnies ballons

- IOPS

386 actions de surveillances IOPS

- FOI (OCV:PN-EPN)

200 Contrôles en vol avion

100 contrôles simu avion

45 contrôles en vol hélicoptères

50 contrôles simu hélicoptères

BILAN 2018

- 1250 constatations dont 280 issues de rapports FOI (1000 avions, 210 hélicos et 40 ballons)
- 5 constatations de niveau de NIV 1
 - ✓ dépassement de TSVm,
 - ✓ Calcul carburant non conforme
 - ✓ CHL non conforme ,
 - ✓ chargement hors centrage,
 - ✓ défaut de conformité dans le suivi des formations,

Traitements des constats

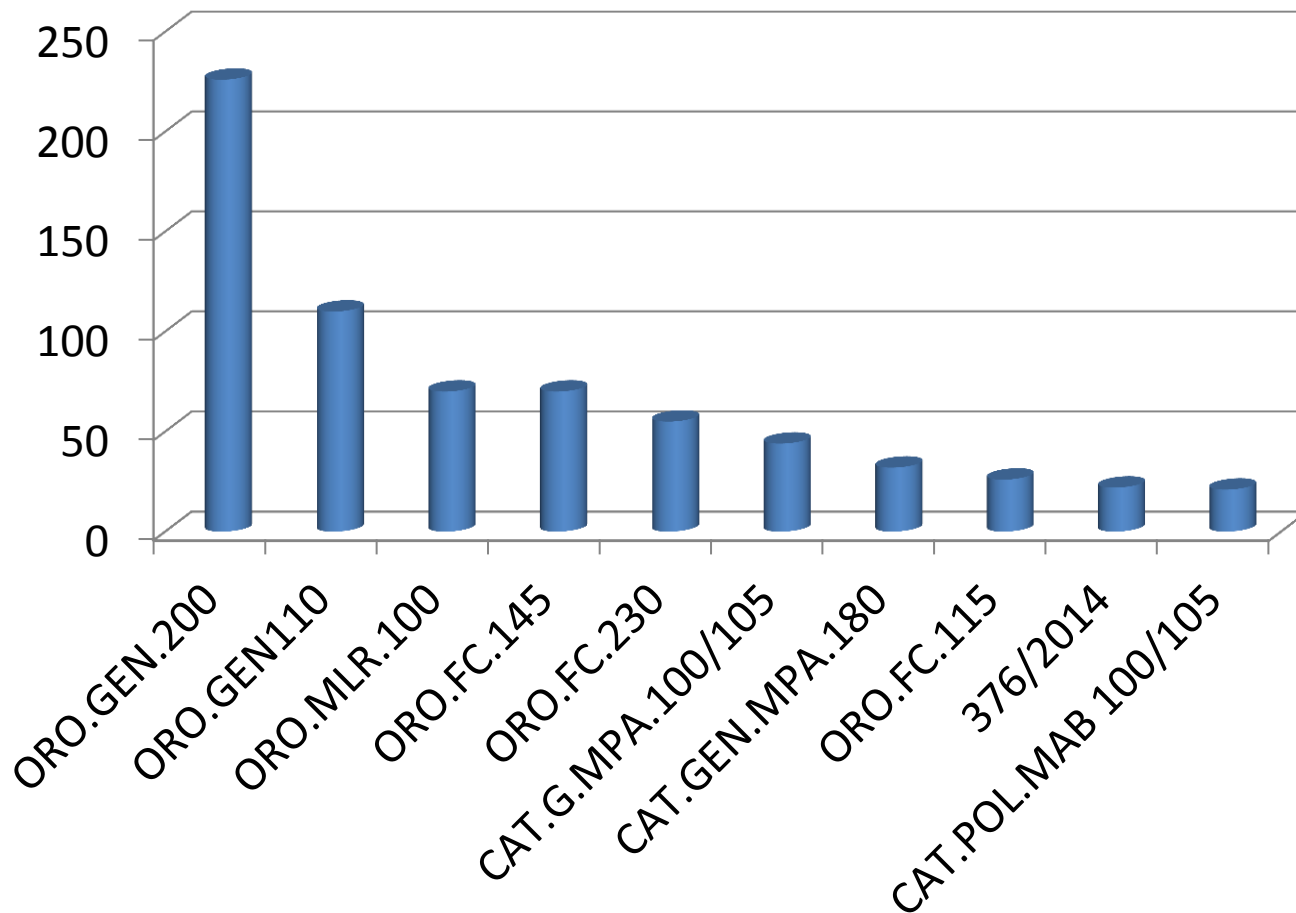
- 20 % des constats nécessitent une extension de délai pour résolution

Accord de délai sur demande et sur présentation d'un plan d'action corrective.

les extensions de délai sont accordées sur la base des projets de documents. Les clôtures s'effectuent sur la base de la documentation publiée ou sur la demande d'approbation recevable déposée dans MIRZA

- En moyenne moins de 5 constats dépassent 6 mois pour leur clôture. Il s'agit à chaque fois de cas très particuliers
- En 2018 la DSAC a requalifié 17 écarts (dont 15 avions) en niveau 1

Constats 2018



Axes d'effort en 2019

- **ORO.GEN.200 (a)(3):** résultats du processus de gestion des risques, avec analyse des causes racines, définition d'un plan d'action et évolution d'une cartographie des risques.
 - ✓ Ensemble des activités de l'exploitant couvertes?
 - ✓ la cartographie évolue t-elle en fonction des résultats de l'identification des risques?
 - ✓ Les risques sont-ils clairement hiérarchisés?
 - ✓ Ces risques prioritaires font-ils l'objet d'actions d'atténuation dont l'efficacité est mesurée?
- **ORO.GEN.200 (a)(6):** surveillance de la conformité.
 - ✓ Tous les domaines et exigences applicables sont-ils couverts?
 - ✓ La surveillance programmée est-elle respectée?
 - ✓ Les non-conformités identifiées font-elles l'objet d'une correction par les personnes qui en sont responsables?
 - ✓ Rappel: conformément à l'ORO.GEN.210 (b) les RD sont responsables de la conformité réglementaire de leurs activités respectives.
- **ORO.MLR 100:** Maîtrise documentaire: mise à jour du MANEX, notamment le QRH.
 - ✓ Prise en compte efficace des évolutions documentaires constructeurs (QRH en particulier)

Axes d'effort en 2019

- **CAT.POL.MAB.100/105:** calculs de masse et centrage par les équipages et les équipes sol.
- ✓ Les masses forfaitaires sont-elles correctement prises en compte?
- ✓ Les outils de calcul des centrages sont-ils maîtrisés par les équipages et les agents d'escale?
- ✓ Administration des DCS.
- **CAT.GEN.MPA.180:** qualité de l'information présente à bord (dossier de vol).
- ✓ NOTAM: maîtrise du filtrage réalisé par les fournisseurs extérieurs
- ✓ Pertinence des données MTO en fonction du type d'exploitation.
- **ORO. FC.115 et AMC3 ORO.FC.115:** CRM , formation CRM des PN et formation des FC CRM Trainer et gestion de leur qualification.
- **Règlement n°376/2014:** Transmission des événements et des analyses à l'autorité dans les délais impartis.

Axes sur lesquels des améliorations ont été constatées

La DSAC a constaté au cours de cette année moins de non-conformités concernant les sujets suivants:

- **ORO.GEN.205(a)**: maîtrise de la conformité des activités sous-traitées.
- **ORO.MLR.105(a)**: customisation MEL par rapport à la MMEL.
- **ORO.FTL.110/120**: SGRF responsabilités et gestion du risque fatigue.
- **ORO.CC.140 (d)(1)(iv)**: les programmes de formation des personnels de cabine comportent une révision des « procédures feu PED ».